

**FNEC-FP 94**



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle – Val-de-Marne**

**FNEC-FP Force Ouvrière  
Maison des syndicats  
11-13 rue des Archives  
94010 Créteil Cedex**

## **Déclaration de la FNEC FP-FO 94 au CDEN du 14 février 2023**

Madame la Directrice Académique, monsieur le sous-préfet monsieur le vice-président du conseil départemental, mesdames et messieurs les membres du CDEN du Val-de-Marne,

### **Des millions pour le retrait de la réforme Macron Borne**

Après les grèves et manifestations d'une ampleur historique des 19, 31 janvier et du 7 février, une nouvelle fois le 11 février, dans tout le pays, par millions, les salariés et les jeunes sont descendus dans la rue pour exiger le retrait de la réforme Macron-Borne.

Rien ne justifie en effet la mise en place d'une telle contre-réforme, ...

- Rien ne justifie de retarder l'âge légal de la retraite à 64 ans.
- Rien ne justifie d'accélérer le passage à 43 annuités pour avoir droit à une retraite à taux plein.
- Rien ne justifie de remettre en cause l'existence des régimes spéciaux, remise en cause qui ouvre la porte à une future suppression des régimes de retraite des fonctionnaires, dont le Code des pensions civiles et militaires, qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75 % du traitement des 6 derniers mois de carrière.

Après les lois travail et de transformation de la Fonction Publique qui ont accentué la souffrance et la maladie au travail, c'est donc la retraite des morts que le gouvernement nous prépare et pour les plus « chanceux », des pensions misérables minorées par une décote ce que, comme tous les salariés, les personnels de l'Education nationale ont bien compris.

Le gouvernement de plus en plus isolé, s'obstine. Il refuse de céder. Il continue à prétendre que les retraites sont en déficit alors que tous les experts, en premier lieu le président du conseil d'orientation des retraites, démontrent le contraire.

### **Mettre la France à l'arrêt à partir du 7 mars pour imposer le retrait...**

Ce 11 février, l'intersyndicale nationale, réunissant les huit organisations syndicales, a fait savoir que, face à l'obstination du gouvernement, elle « appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain ». Le communiqué « appelle le gouvernement à retirer son projet de loi ».

D'ores et déjà, les syndicats FO, CGT, UNSA et CFE-CGC de la RATP appellent « à une grève reconductible à partir du 7 mars 2023 afin de gagner le retrait de ce projet de loi. »

Dans le Val-de-Marne, les organisations syndicales des personnels du 1er et second degré SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SNES-FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, SUD Education « appellent les personnels à se réunir dans les écoles et établissements et à préparer la "mise à l'arrêt du pays" à partir du 7 mars en décidant dès cette semaine la grève le 7 mars et les jours suivants.

Mettre le pays à l'arrêt le 7, le 8, le 9 mars et autant qu'il le faudra, par la grève totale jusqu'à ce que le gouvernement retire sa réforme, pour la FNEC FP-FO 94, c'est la réponse à la situation.

## **« Pacte » enseignant (travailler plus pour perdre moins) : une remise en cause frontale des statuts particuliers**

Et pendant que M. Macron et sa ministre Mme Borne veulent nous faire travailler 2 ans de plus durant notre carrière, le Ministre de l'Éducation Nationale propose aux enseignants de travailler 2 heures de plus par semaine comme seule réponse à l'effondrement de leur pouvoir d'achat ! Les annonces concernant les nouvelles missions des professeurs des écoles en collège et la suppression de la technologie en 6e sont inacceptables !

La FNEC FP-FO exige le respect des statuts particuliers et le maintien de l'enseignement de la technologie en 6e.

La FNEC FP-FO refuse ce « pacte » et la territorialisation de l'École accélérée par le piège des concertations CNR, des « fonds d'innovation pédagogique » qui pourraient également être assortis d'une rémunération à la tête du client en fonction de l'« investissement ».

Quant à la « revalorisation dite socle », elle est uniquement indemnitaire et ne permettra même pas à une majorité de personnels de compenser l'inflation de cette année. Et rien ou presque pour les personnels administratifs, ITRF, les personnels infirmiers, médecins, assistants sociaux, AESH, AED...

**La FNEC FP-FO a quitté les groupes de travail visant à instituer un « pacte » avec les enseignants.** Elle oppose sa revendication d'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

### **La rentrée 2023 ne sera « pas spectaculairement différente de 2022 »**

Dans une récente interview, concernant la rentrée scolaire de septembre 2023, le ministre prévoyait déjà une rentrée qui « ne sera pas spectaculairement différente de 2022 ». La réalité, c'est que la rentrée 2022 a été catastrophique et que la rentrée 2023 s'annonce encore plus difficile, notamment avec la suppression de plus de 2 000 postes d'enseignants, dont 1167 dans le 1er degré. Dans son document de présentation au CTM, le ministre indique que 900 professeurs stagiaires supplémentaires seraient à temps complet en classe et non plus à mi-temps. Il estime ainsi pouvoir compenser 450 suppressions de postes en dégradant les conditions déjà précaires de formation des stagiaires. Rien ne peut pourtant garantir à cette étape que cela sera le cas puisque cela dépend des diplômes des lauréats, ni même que ces stagiaires seront bel et bien recrutés. L'addition pourrait donc être encore plus salée !

Les raisons pour lesquelles le gouvernement supprime ces milliers de postes sont les mêmes que celles qui motivent la contre-réforme des retraites : financer, comme M. Macron l'a indiqué dans ses vœux le 31 décembre, une loi de programmation militaire de plus de 415 milliards sur cinq ans, en hausse de 38% par rapport à la précédente, rembourser les intérêts d'une dette qui n'est pas celle des travailleurs. Cette augmentation du budget militaire est à mettre en relation avec la mise en place du Service National Universel qui remet en cause l'instruction et cherche à militariser la jeunesse. Face à la mobilisation de la jeunesse, le gouvernement vient de reculer de 2 mois la mise en place du SNU. La FNEC FP-FO exige l'abandon du SNU.

Aussi, il n'y a pas davantage de raisons d'accepter les mesures de carte scolaire qui résultent de ces nouvelles coupes budgétaires qu'il n'y en a d'accepter de travailler deux années de plus pour des pensions toujours plus faibles.

### **145 fermetures de classes pour les écoles du Val-de-Marne**

En conséquence des décisions ministérielles, notre département se voit donc accorder une dotation de 0 poste pour le 1<sup>er</sup> degré, alors que des centaines de postes manquent pour assurer les remplacements, réduire les effectifs par classe, reconstituer et développer les RASED, ...

Notre fédération ne peut l'accepter et refuse de s'inscrire dans « l'enveloppe fermée ». Les personnels sont plus que jamais fondés à établir leurs revendications pour défendre leurs conditions de travail et chiffrer leurs besoins en postes et en moyens de remplacement au sein de leurs écoles ! Les personnels

sont plus que jamais fondés à refuser les 145 fermetures de classes qui figurent dans le projet de la Direction académique, et à obtenir toutes les ouvertures de classes nécessaires ! Toutes les revendications des écoles sont légitimes.

C'est par exemple le cas de la maternelle Irène Joliot-Curie de Champigny, en REP, pour laquelle vous proposez une ouverture conditionnelle, alors que les effectifs prévisionnels de 237 élèves établissent une moyenne de 27,5 en PS-MS, quand le seuil est fixé à 25.

### **7 UPE2A alors que le nombre d'élèves allophones a plus que doublé en un an**

Votre projet de carte scolaire indique la création de 7 UPE2A, mesure bien insuffisante en regard des besoins et un nombre d'élèves allophones accueillis dans notre département qui a plus que doublé entre les rentrées 2021 et 2022.

La FNEC FP-FO 94 demande :

- le rétablissement de toutes les UPE2A en dispositifs fixes, rattachés à une école et présents à temps complet dans cette école ;
- la limitation à un effectif de 15 élèves maximum dans chaque dispositif ;
- la création de toutes les UPE2A nécessaires ;
- le rétablissement de la comptabilisation des UPE2A comme une classe dans le calcul des décharges de direction ;
- la prise en charge par l'Etat du transport pour tous les élèves allophones entre leur domicile et l'école dans laquelle se trouve leur UPE2A, à l'instar des élèves porteurs de handicap qui sont affectés sur des classes spécialisées

### **La situation du 2nd degré n'est pas meilleure que celle des écoles.**

Au collège Charcot de Joinville, les effectifs des élèves explosent dans des classes à 30 élèves. Vous connaissez bien la problématique des élèves à hauts potentiels qui sont d'autant plus difficiles à gérer. Les enseignants sont épuisés et vous alertent depuis des années. Non seulement rien ne change mais c'est pire d'années en années.

Confrontés à des classes à plus de 31 élèves, les enseignants du collège Nicolas de Staël de Maisons-Alfort sont en grève aujourd'hui et demandent 39H postes supplémentaires dans la DHG, l'annulation de la fermeture d'une classe de 4<sup>ème</sup>.

Dans l'ensemble des collèges, contrairement à ce qui a été dit en CSA SD, les heures postes de technologie en 6ème ont bien été remplacées par des HSA. Une décision prise en dehors de toute réglementation qui porte atteinte au statut de l'ensemble des professeurs.

Nous continuons de dénoncer l'autonomie des établissements avec des équipes qui se voient contraintes de choisir entre des disciplines, des options et donc limiter les apprentissages des élèves tout en supprimant petit à petit des postes. Nous exigeons que les DHG soient abondées en heures nécessaires à l'ensemble des disciplines et options dans les collèges.

### **Abandon de la réforme des lycées professionnels**

La FNEC FP-FO réaffirme également son refus de siéger dans les groupes de travail « participatifs » organisés par le ministère du Travail et visant à mettre en œuvre la réforme Grandjean de la voie professionnelle et son développement à tout crin de l'apprentissage patronal au détriment de la formation sous statut scolaire. Elle exige l'abandon de ce projet de réforme, l'arrêt de son expérimentation, le maintien du statut des PLP, de tous les postes et de tous les lycées notamment à Paris et dans le Grand-Est.

**Pour la FNEC FP-FO 94 , toutes les revendications sont liées :**

- Retrait total du projet de réforme des retraites !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans
- Arrêt des suppressions de postes et création des postes et classes nécessaires pour en finir avec le sureffectif !
- Recrutement immédiat d'enseignants afin d'assurer tous les remplacements,
- Abandon du projet de réforme Granjean de la voie professionnelle,
- Abandon de la masterisation et la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour recruter des fonctionnaires sous statut, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Création de toutes les structures spécialisées, avec tous les personnels qualifiés nécessaires, pour accueillir les élèves qui en ont besoin ! Non à l'inclusion systématique !
- Création d'un véritable corps de fonctionnaire pour les AESH, suppression des PIAL !
- Respect du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers de chaque corps !

**L'Haÿ et St-Maur : la décision de grève totale des enseignants a permis d'obtenir satisfaction**

Pour conclure nous nous félicitons que la mobilisation avec décision de grève totale des collègues du groupe scolaire Lallier à l'Haÿ les Roses ait permis que leurs revendications légitimes aient été satisfaites, tout comme celle des enseignants des écoles Diderot à St-Maur qui ont obtenu l'abandon du projet du Maire de fusion de leurs écoles. Nous demandons, conformément à l'engagement pris par madame la Directrice Académique lors du CSA sD94 du 3 février que le document modificatif actant ces reculs soit distribué en séance.

Je vous remercie de votre écoute et des réponses que vous pourrez nous apporter.